



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{er} JUILLET 2021**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-et-un, le 1^{er} juillet, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 25 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES : 5

ABSENTS : /

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Adopté le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;
2. Entériné la décision modificative n° 2 ;
3. Autorisé la signature d'un protocole transactionnel ;
4. Autorisé le fond de concours du SIEL-TE pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage des nouveaux courts de tennis du complexe sportif ;
5. Pris acte du rapport 2020 de NOVIM.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE